



CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENTS

Présentation

Document d'urbanisme à valeur juridique, le PLUiHD (comme Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements) fixe les règles pour savoir où il est possible, ou pas, de bâtir dans les 10 prochaines années.

Il organise :

- la construction des logements et des équipements,
- l'aménagement des espaces publics,
- les déplacements des personnes et des marchandises.

Décidé en 2013, il est le résultat d'un long cheminement mené par la Communauté urbaine de Dunkerque et l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque en lien avec les villes de l'agglomération, les personnes publiques associées, la population.

Après l'élaboration d'un **état des lieux du territoire**, la **révision du Plan Local d'Urbanisme communautaire en PLUiHD a été prescrite en 2016**.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, établi en 2017, a aussi permis de définir les grandes orientations d'avenir pour l'agglomération.

Le PLUiHD a fait l'objet d'une large **concertation autour de l'état des lieux du territoire**. Menée entre novembre 2017 et avril 2019, elle a permis de recueillir les préoccupations des habitants afin de les prendre en compte lors de la rédaction du **document final**.

D'autres documents spécifiques, comme le **règlement** ou les orientations d'aménagement et de programmation, autour de l'**habitat**, les **déplacements** ou les **paysages** viennent enrichir le projet.

Si vous souhaitez plus de détails sur l'élaboration du PLUiHD, consultez le **calendrier du PLUiHD**.